



6, rue des Terreaux du Temple - 1201 Genève
tel: 022 741 50 80 - fax 022 741 50 85
www.sspge.ch

Communiqué à la presse

Assistants de sécurité publique (ASP)

Transfert du Détachement de Convoyage et de Surveillance (DCS) à l'Office Cantonal de la Détention (OCD) : Pierre Maudet à la manœuvre.

Annoncé il y a deux mois au personnel concerné, le transfert du Détachement de Convoyage et de Surveillance (DCS) à l'Office cantonal de la détention (OCD) se concrétise demain, soit cinq mois après la privatisation du convoyage de détenus et un mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police (LPol).

Vendredi 1^{er} avril 2016, le DCS sera officiellement transféré à l'OCD. En clair, cela signifie que les assistants de sécurité publique (ASP) basés au ministère public ou au tribunal ne dépendront plus de la Police mais de l'Office de la détention. Les agents privés - engagés pour remplacer à moindre coût les ASP en charge du convoyage de détenus - continueront leur mandat en effectuant des tâches pourtant régaliennes.

Antidémocratique

Le SSP avait demandé au gouvernement cantonal de suspendre la restructuration du DCS en attendant que le Grand Conseil se positionne sur le projet de loi sur le convoyage et le transport des détenus (PL 11662) déposé en mai 2015 par le parti socialiste genevois (PSG).

En vain. Pierre Maudet a finalisé la privatisation du convoyage de détenus le 1^{er} novembre 2015. Pourquoi tant de hâte ? C'est simple. Sachant que l'entrée en vigueur de la LPol allait prendre au moins une année en raison des différents recours déposés contre elle, M. Maudet a manœuvré en deux temps : d'abord la privatisation le 1^{er} novembre 2015, puis le transfert du DCS à l'OCD le 1^{er} avril 2016. Le DCS ne dépendant ainsi plus de la Police, mais de l'OCD, les restrictions de privatisation de la LPol ne seraient plus un obstacle. Ce n'est donc pas un hasard si la date d'entrée en vigueur de la LPol choisie par le Conseil d'Etat est fixée au 1^{er} mai prochain, soit un mois après le transfert planifié du DCS. Ce n'est sans doute pas un hasard non plus si le projet de loi du parti socialiste genevois stagne dans les tiroirs de la commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

Dumping

Pour rappel, lors de son entrée en fonction à la tête du DSE, le département chargé de la police et de l'économie, M. Maudet avait annoncé qu'il traquerait et punirait le dumping salarial. Il s'en est pourtant révélé le meilleur artisan dans son propre département. Pendant la campagne de votation sur la nouvelle loi sur la police (LPol), il a trompé la population en expliquant que cette loi serait un rempart contre la privatisation puisqu'elle prévoit que l'Etat ne peut donner des mandats externes qu'à "titre exceptionnel et pour une durée limitée". Mais à peine un mois après l'acceptation, de justesse, de la LPol par le peuple, M. Maudet - qui préparait dans le plus grand secret la privatisation du convoyage de détenus - a fait annoncer aux ASP du DCS qu'ils se verraient retirer une grande partie de leurs tâches. Ces dernières ont été confiées depuis à des employés d'une entreprise privée, non assermentés, pour certains intérimaires et qui travaillent plus pour gagner moins.

Le SSP dénonce une fois encore le passage en force du Conseiller d'Etat Pierre Maudet qui fait fi du processus démocratique en cours et qui installe dans la durée le dumping salarial dans son département.

Pour tout renseignement :

Sabine Furrer - secrétaire syndicale SSP – 076 507 50 94

Genève, le 31 mars 2016